

Initiatives parlementaires

nous croyons vraiment au développement durable, ce sera essentiel.

Nous réclamerions aussi, au moins, des études d'impact écologique et de durabilité environnementale des projets. Nous exigerions, comme un minimum, une disposition selon laquelle un projet ne pourrait être réalisé qu'après la publication et l'examen public de l'évaluation environnementale et non avant comme ce fut parfois le cas dans le passé. Avant que l'on ne décide de donner suite au moindre projet, l'évaluation environnementale doit non seulement être divulguée, mais même publiée, et un examen public doit avoir lieu dans les 90 jours suivant la publication de l'évaluation. Je suis persuadé que le député de Fraser Valley-Ouest a également songé à cet élément. Il serait également souhaitable de prévoir dans la nouvelle loi l'obligation d'organiser un débat parlementaire sur les grands projets. Il serait difficile de préciser dans la loi en quoi consiste un grand projet. Il faudra pour cela une certaine dose d'ingéniosité, mais il y a certainement moyen d'y parvenir, si nous voulons nous assurer que les parlementaires du jour, surtout lorsqu'il s'agira de construire un gazoduc ou de prévoir un circuit pour un pétrolier, auront la possibilité d'exposer leur point de vue et de donner au gouvernement en place une idée de la position de la majorité des parlementaires sur la proposition à l'étude.

• (1750)

Enfin, il est essentiel que, dans la mesure législative espérée, soit prévu un programme de financement des intervenants. Des personnes vivant dans les régions éloignées du pays pourraient vouloir se faire entendre au sujet, par exemple, du projet de construction d'un barrage dans le nord de l'Alberta, ou encore d'un projet de gazoduc dans les Territoires du Nord-Ouest. Mais, pour ce faire, il leur faut se déplacer et, par conséquent être subventionnées.

Si l'on réfléchit à l'évaluation environnementale et à ce que signifie l'expression comme telle, et à l'examen public, on s'aperçoit qu'il s'agit d'évaluer les conséquences à longue échéance d'un projet donné, tant pour l'économie que pour l'environnement, conséquences qui généralement se répercutent les unes sur les autres si l'on considère le long terme. Il peut s'agir des conséquences économiques pour les collectivités autochtones, si on leur impose un projet élaboré sans les avoir consultées. Il peut s'agir des conséquences pour certains facteurs non quantifiables, par exemple la beauté d'un paysage ou, si l'on veut, la qualité de la vie, ou la faune même. Ainsi, il n'est pas question aujourd'hui d'une notion abstraite,

mais bien d'une réalité on ne peut plus concrète qu'on ne saurait cependant aisément quantifier, mais dont il conviendrait de tenir compte, si nous tenons vraiment à favoriser un développement durable.

M. Brian O'Kurley (Elk Island): Madame la Présidente, c'est une heureuse initiative de la part du député de Fraser Valley-Ouest d'avoir présenté cette motion.

Je tiens tout d'abord à le féliciter. Certains d'entre nous se souviendront sans doute qu'il s'était rendu compte, il y a dix ans, de la nécessité d'arrêter une législation fédérale prévoyant une évaluation complète de l'environnement, et qu'il avait présenté une mesure d'initiative parlementaire à ce sujet, le projet de loi sur l'institution de modalités d'évaluation écologique.

La motion du député arrive effectivement à-propos parce que le gouvernement compte présenter, au cours de la présente session, son projet de loi sur l'évaluation de l'environnement. Ce projet de loi exigera qu'une étude soit effectuée sur toutes les propositions qui relèvent d'une décision fédérale, tout en respectant les domaines de compétence provinciale.

Nous savons tous qu'un projet de loi prévoyant une saine gestion et une saine planification écologiques est attendu depuis longtemps. Nous ne pouvons plus nous contenter de réagir aux problèmes écologiques. Nous devons tenir compte de toutes les répercussions écologiques qu'aura chaque projet fédéral, lorsque nous en planifions la mise en oeuvre. Le public nous fait part de ses inquiétudes qui ne cessent de grandir depuis les dix dernières années. Les citoyens de toutes les classes de la société savent bien que la négligence en matière écologique les menace individuellement et laisse planer de sombres perspectives sur l'avenir de l'humanité.

Les Canadiens ont fait connaître leur point de vue de différentes façons, soit par l'entremise de leurs élus, soit par leur participation aux groupes écologiques, soit en exprimant systématiquement leurs inquiétudes lors des sondages d'opinion publique. Nos hommes d'affaires investissent actuellement dans la mise au point de procédés moins nocifs pour l'environnement. Les scientifiques canadiens nous rappellent également que notre mode de vie, voire notre survie est en jeu.

Il est de notoriété publique que, depuis qu'il a été élu en 1984, le gouvernement actuel a fait preuve de détermination et de clairvoyance. Il a adopté la Loi canadienne sur la protection de l'environnement, il a créé un comité spécial du cabinet et il s'appête à présenter un projet de loi sur l'évaluation écologique systématique des projets touchant à l'environnement.